

## **STAGE PRATIQUE pour les étudiants en 3ème année d'études**

Par suite aux options exprimées par les étudiants de 3ème année dans les demandes pour le stage pratique, les étudiants dans la liste suivante **sont dans la situation de ne pas soutenir l'examen de stage pratique au cours de cette année académique.**

- |                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. Bagou Antoine Junior   | 11. Jerroudi Amine       |
| 2. Barka Otman            | 12. Madrane Badreddine   |
| 3. Ben Jannet Hichem      | 13. Mehdi Alami          |
| 4. Bentaleb A. Sarah      | 14. Merzouk Mohamed      |
| 5. Bouih Majda            | 15. Noura Moez           |
| 6. Boukhris Jawhar Eddine | 16. Ouabdel Moumen Hamza |
| 7. El Ahmadi Mohammed     | 17. Ouald Aissa Ilias    |
| 8. El Amrani Ayoub        | 18. Rami Mohammed Achraf |
| 9. El Maddaghri Mehdi     | 19. Sabar Ismail         |
| 10. Gharbi Achraf         | 20. Dahmani Imad Dine    |

Pour résoudre ce problème, les étudiants ont une seule solution possible : identifier par eux-mêmes un stage pratique dans une entreprise en Roumanie ou à l'étranger. Les étudiants **doivent récupérer au secrétariat de FILS** une forme imprimée d'accord pour le stage pratique, qui doit être rempli en 2 exemplaires, signé et estampillé par l'entreprise et déposé au **secrétariat de FILS jusqu'au 6 juillet 2017**. L'accord doit être accompagné d'un certificat (sous forme originale, signé, estampillé et avec un numéro d'enregistrement) dans lequel l'entreprise déclare que son objet d'activité est de travaux d'exécution dans le génie civil et qu'elle accepte que l'étudiant mène le stage du 10 au 28 juillet.

Les étudiants qui ont l'intention d'avoir un stage pratique à l'étranger doivent déposer une demande officielle au **secrétariat de FILS jusqu'au 6 juillet 2017**.

Tous les étudiants qui sont acceptés pour le stage pratique de cette année académique doivent assister à la **formation en sécurité du travail le 10 juillet 2017**.

Les étudiants qui ne remplissent pas toutes ces exigences **ne seront pas acceptés pour soutenir l'examen de stage pratique au cours de cette année académique.**